

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Février 1873.

Chronique générale.

La discussion du projet de loi, portant réunion du service des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce, a commencé mercredi à l'Assemblée.

M. le ministre des finances a combattu ce projet, qui tend à détacher de son administration la direction des forêts ; il a été soutenu, dans ce débat, par l'honorable M. Lambert de Sainte-Croix.

M. Cézanne, avec une incontestable compétence, et M. Corne ont défendu le projet présenté par la commission des services administratifs.

La discussion a été continuée le lendemain.

L'Assemblée a repoussé, dans la séance de jeudi, le projet de loi présenté par la commission des services administratifs et relatif au service des forêts.

Ce projet, critiqué, après M. le ministre des finances, par l'honorable M. de Soubeyran, et défendu avec énergie par l'honorable M. Paul Jozon, a ainsi succombé, dès la première délibération, et n'obtiendra pas même une seconde lecture.

Plusieurs membres de la commission des Trente ont de nouveau insisté auprès de M. Dufaure pour qu'une enquête soit ouverte, à l'effet de rechercher l'auteur de la lettre outrageante pour M. Thiers qui a été publiée par certains journaux.

Si cette enquête n'est pas ordonnée, MM. Fournier et Sacaze, dit-on, seraient dans l'intention d'interpeller le gouvernement à cet égard, et de demander que les rédacteurs qui ont publié la lettre soient interrogés.

Nous allons avoir la question de Saint-Cloud.

M. Thiers est résolu à présenter un projet ayant pour but d'installer dans cette ville, située aux portes de Paris, le siège des deux Chambres et un pied à terre pour le chef du pouvoir exécutif.

Il espère convaincre les députés en leur démontrant que Saint-Cloud est protégé contre les coups de main des Parisiens par le Mont-Valérien et par le pont qui peut être instantanément supprimé. M. le Président de la République parle de ce projet à qui veut l'entendre et son dessein serait de le réaliser dans le délai le plus bref possible.

Les journaux ont reproduit l'audacieuse assignation adressée par la veuve du fameux Millière à M. le capitaine Garcin.

On sait que ce dernier, accomplissant son devoir de soldat, fit fusiller, le 26 mai 1871, sur les marches du Panthéon, tandis que l'insurrection luttait encore dans une partie de la ville, ce chef d'insurgés qui essayait de fuir après avoir présidé aux assassinats sur la rive gauche de la Seine. La veuve de cette intéressante victime ose réclamer, aujourd'hui, à l'officier qui a fait son devoir, 150,000 fr. de dommages-intérêts !

Le gouvernement vient de répondre, comme il convient, à l'assignation conseillée à la veuve de Millière par quelques radicaux impatients. M. le capitaine Garcin a été nommé chef d'escadron d'état-major.

Le *Rappel* qui, tout en défendant aujourd'hui la politique de M. Barthélemy Saint-Hilaire, n'a pas oublié qu'il fut un des officiers de la Commune, appelle cette nomination « la réponse du ministre de la guerre à l'assignation de la veuve du fusillé. » Et il ajoute : « Nous croyons que si jamais fait a pu se passer de commentaires, c'est celui-là. »

L'observation du *Rappel*, si brève qu'elle soit, nous paraît significative. Le parti radical, auquel M. Thiers persiste, dit-on, à tendre la main, défend encore la mémoire

de Millière. Les radicaux ne rougissent pas d'avouer que cet homme fut un des leurs. Ils le savent mieux que nous et nous ne pouvons plus en douter.

M^{me} veuve Millière s'est présentée devant le juge de paix du VII^e arrondissement pour soutenir l'assignation qu'elle a adressée au capitaine (actuellement chef d'escadron) Marie-Nicolas-Edmond Garcin.

M. Garcin, ayant fait élection de domicile à Versailles, le juge a dû se déclarer incompétent.

L'affaire reviendra dans quelques jours devant le juge de paix de Versailles. Si, comme cela est plus que probable, il n'y a pas « conciliation », ce sera au tribunal civil que le procès se jugera.

M. le général Dumas vient de mourir à Passy, après une longue maladie.

C'est une perte sensible pour l'armée et pour les princes d'Orléans.

Les obsèques du général comte Dumas ont eu lieu hier, en l'église Notre-Dame de Passy.

Le bruit court dans les cercles militaires que le Président de la République vient de décider que les débats du procès Bazaine auront lieu décidément à Blois.

Quant à l'époque du procès, on paraît croire qu'il n'aura pas lieu avant l'évacuation du territoire, et que, dans toute cette affaire, l'idée bien arrêtée de M. Thiers domine toutes les autres résolutions.

Les rapports adressés au ministre de la guerre constatent que, sur une moyenne de 305,000 conscrits de révision, 7,700 savent lire seulement, et 69,000 ne savent ni lire ni écrire. Est-ce croyable ?

Le service des eaux de la ville de Paris examine en ce moment un projet de M. Bel-

grand, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, projet qui permettrait au public d'avoir de l'eau filtrée aux bornes-fontaines.

Il paraît qu'en disposant à chaque borne un filtre traversé par l'eau, on ne dépense-rail que 50,000 fr. environ.

Une dépêche de Genève annonce que le Grand-Conseil a adopté définitivement, par 70 voix contre 8, la loi portant que les curés seront élus par le peuple.

Le début de la séance a été très-orageux à l'occasion de la protestation des curés catholiques du canton, contre le pouvoir cantonal et le pouvoir fédéral.

L'Assemblée a passé à l'ordre du jour sur cette protestation.

Le roi Victor-Emmanuel, qui est allé passer quelques jours à Naples, a dû revenir à Rome samedi dernier pour présider le conseil des ministres dans lequel devait être prise une décision relativement à la résidence du prince Amédée et à sa situation au double point de vue des droits de famille et de son apanage.

Le prince reprendra son ancien titre de duc d'Aoste, son grade d'amiral dans la marine italienne. Il établira sa résidence en Piémont, où il habitait avant de partir pour l'Espagne.

Les communications par le chemin de fer du nord de l'Espagne avec la France sont rétablies. Le général Pavia a échelonné des troupes tout le long de la voie ferrée, et les trains circulent entre deux rangs de soldats armés.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Madrid, 20 février, 4 h., matin.

Il est inexact que le général Cluseret soit à Madrid.

Les deux diplomates se donnèrent une poignée de main, le tonnelier reconduisit le banquier jusqu'à la porte ; puis, après l'avoir fermée, il revint et dit à Nanon en se plongeant dans son fauteuil :

— Donne-moi du cassis !

Mais, trop ému pour rester en place, il se leva, regarda le portrait de M. de la Bertelière, et se mit à chanter, en faisant ce que Nanon appelait des *pas de danse* :

Dans les gardes françaises
J'avais un bon papa.

Nanon, M^{me} Grandet, Eugénie, s'examinèrent mutuellement en silence.

La joie du vigneron les épouvantait toujours quand elle arrivait à son apogée.

La soirée fut bientôt finie.

D'abord le père Grandet voulut se coucher de bonne heure, et lorsqu'il se couchait, chez lui tout devait dormir, de même que quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Puis Nanon, Charles et Eugénie n'étaient pas moins las que le maître.

33

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Vers cinq heures du soir, Grandet revint d'Angers, ayant eu quatorze mille francs de son or, et tenant dans son portefeuille des mandats sur le trésor et des bons royaux qui lui portaient intérêt jusqu'au jour où il aurait à payer ses rentes.

Il avait laissé Cornoiller à Angers, pour y soigner les chevaux à demi fourbus, et les ramener lentement après les avoir bien fait reposer.

— Je reviens d'Angers, ma femme, dit-il. J'ai faim.

Nanon lui cria de la cuisine :

— Est-ce que vous n'avez rien mangé depuis hier ?

— Rien, répondit le bonhomme.

Nanon apporta la soupe. Des Grassins vint prendre les ordres de son client au moment où la famille était à table. Le père Grandet n'avait seulement pas vu son neveu.

— Mangez tranquillement, Grandet, dit le banquier. Nous causerons. Savez-vous ce que vaut l'or à Angers, où l'on en est venu chercher pour Nantes ? je vais en envoyer.

— N'en envoyez pas, répondit le tonnelier ; il y en a déjà suffisamment. Nous sommes trop bons amis pour que je ne vous évite pas une perte.

— Mais l'or vaut treize francs cinquante centimes.

— Dites donc valait.

— D'où diable en serait-il venu ?

— Je suis allé cette nuit à Angers, lui répondit Grandet à voix basse.

Le banquier tressaillit de surprise. Puis une conversation s'établit entre eux d'oreille à oreille, pendant laquelle des Grassins et Grandet regardèrent Charles à plusieurs reprises.

Puis, au moment où sans doute le tonnelier dit au banquier de lui acheter cent mille livres de rentes, des Grassins laissa derechef échapper un geste d'étonnement.

— Monsieur Grandet, dit-il à Charles, je pars pour Paris ; si vous aviez des commissions à me donner...

— Aucune, monsieur ; je vous remercie, répondit Charles.

— Remerciez-le mieux que ça, mon neveu. Monsieur va pour arranger les affaires de la maison Guillaume Grandet.

— Y aurait-il donc espoir ? demanda Charles.

— Mais, s'écria le tonnelier avec un orgueil bien joué, n'êtes-vous pas mon neveu ? Votre honneur est le nôtre. Ne vous nommez-vous pas Grandet ?

Charles se leva, saisit le père Grandet, l'embrassa, pâlit et sortit.

Eugénie contemplait son père avec admiration.

— Allons, adieu, mon bon des Grassins ; tout à vous, et emboisez-moi bien ces gens-là.

La tranquillité existe ici et dans les provinces.

On a continué, hier soir, la discussion du projet d'abolition de l'esclavage à Porto-Rico.

Un télégramme de Berlin annonce que le gouvernement allemand a décidé de reconnaître le gouvernement espagnol aussitôt que la circulaire du ministre d'Etat lui aura été communiquée.

Marseille, 19 fév., 8 h. 40, soir.

Les journaux de Barcelone du 17 février, arrivés dans la soirée, annoncent qu'une commission de fabricants et d'ouvriers a signé un accord pour les heures de travail.

Une délégation mixte est envoyée à Madrid pour demander au gouvernement de généraliser ce règlement afin de prévenir une concurrence désavantageuse.

Les détenus républicains de Port-Mahon ont été mis en liberté et reçus solennellement par la députation provinciale de Barcelone et le club populaire.

La circulation est rétablie sur le chemin de fer de Barcelone à Tarragone.

Marseille, 20 février.

Le général Izquierdo, capitaine-général des îles Philippines, est arrivé hier dans notre ville ; il part aujourd'hui pour Paris.

Madrid, 19 février.

Assemblée nationale. — M. Figueras, répondant à M. Cherma, dit que l'Assemblée actuelle est transitoire et non pas Constituante. Il restera conséquent avec les principes professés par lui dans l'opposition, lorsque la Constituante se réunira ; mais actuellement, il observera strictement la Constitution, moins les articles relatifs à la monarchie. Le gouvernement ne demandera pas de serment au clergé ni aux autres classes tant que la République existera.

M. Figueras dit aussi que la France n'a pas encore reconnu officiellement la République espagnole.

Le ministre de la guerre demande un crédit pour armer le peuple en déclarant que toutes les armes disponibles ont été déjà distribuées.

Madrid, 19 février.

La bande carliste de Quico a été battue avant-hier dans le bois de la Villavella.

La Gazette publie des décrets nommant des gouverneurs civils à Barcelone et Séville, et des gouverneurs militaires à Malaga et à Séville.

La Gazette publie aussi la nomination du général Contreras comme général en chef de l'armée en Catalogne.

L'Imparcial, parlant d'une réunion des conservateurs qui a eu lieu hier soir et à laquelle assistaient MM. Sagasta, Rios Rosas, Santacruz, Ulloa, l'amiral Topete, dit que les conservateurs ne se proposent pas de combattre le gouvernement, mais de demander la dissolution de l'Assemblée actuelle et la convocation d'une Constituante.

Le même journal dément l'entrée de don Carlos en Espagne.

Berne, 19 février.

Le gouvernement fédéral a décidé de reconnaître la République espagnole aussitôt que le ministre espagnol qui est en ce moment à Genève, lui aura communiqué la circulaire notifiant l'établissement du nouveau gouvernement.

Lisbonne, 19 février.

On annonce qu'une insurrection a éclaté en Biscaye.

Le marquis d'Avila a demandé aux Cortès de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'indépendance et les institutions du Portugal.

Le Daily News publie une dépêche de Madrid portant que le ministre a décidé que les élections pour les conseils municipaux et provinciaux auront lieu dans une quinzaine, et que l'Assemblée se dissoudra six semaines après, pour qu'il soit procédé à de nouvelles élections.

Voici, d'après une carte qu'a reçue le Tiempo, quelle serait la division de l'Espagne républicaine et fédérale :

Le 1^{er} Etat comprendrait les quatre provinces de la Galice ;

Le 2^e serait formé des Asturies et de la Vieille-Castille ;

Le 3^e se composerait de Burgos, Cantabre, Navarre et pays Basques ;

Le 4^e, de l'Aragon, Rioja et Soria ;

Le 5^e, de la Catalogne ;

Le 6^e, de Valence et les îles Baléares ;

Le 7^e, de la Nouvelle-Castille ;

Le 8^e comprendrait l'Estramadure, la Manche et Murcie ;

Le 9^e, dit l'Andalousie océanique, comprendrait les Canaries, Huelva, Séville, Cordoue et Cadix ;

Le 10^e, l'Andalousie méditerranéenne, comprendrait les provinces de Malaga, Jaen, Grenade et Almeria ;

Le 11^e, l'île de Cuba ;

Le 12^e, l'île de Porto-Rico ;

Et le 13^e, l'archipel des Philippines.

SUISSE.

La violence exercée par le conseil d'Etat radical de Genève contre M^{re} Mermillod a produit une émotion très-vive dans cette ville et dans toute l'Europe. Les journaux de toutes les opinions, à l'exception de ceux qui se sont donné la mission de soutenir la libre-pensée et ses intolérances, ont exprimé l'indignation que leur cause cette tyrannie renouvelée des persécuteurs de l'antiquité ou de l'extrême Orient.

Voici comment s'exprime le Swiss-Times, journal anglais protestant qui se publie à Genève, et qui ne peut s'empêcher de jeter un cri d'alarme devant ces atteintes portées à la liberté de la foi :

« Il est certain que le problème complexe engendré, ici comme ailleurs, par les rap-

ports entre l'Eglise et l'Etat, ne sera guère simplifié par la conduite récente des autorités civiles.

» Pour ne rien dire de l'irritation qu'elle doit exciter chez beaucoup de citoyens bons catholiques, tous les hommes chez lesquels l'amour de la liberté n'est pas absorbé par une admiration aveugle pour certaines formes démocratiques, regarderont au moins avec défiance une politique qui se résume en une attaque contre la liberté individuelle.

» Il serait, en effet, ridicule de soutenir, comme on le fait continuellement, que l'on ne s'en prend pas à la liberté des concitoyens catholiques. Refuser à ceux-ci le droit d'obéir au Pape dans les questions spirituelles, c'est, à proprement parler, proscrire un article cardinal de leur foi. Soutenir qu'on exerce la tolérance envers eux comme envers les autres sectes religieuses, et cependant s'attendre à les voir mettre de côté comme accidentel un point de leur foi qu'ils considèrent comme essentiel, voilà une contradiction à laquelle ses partisans ne pourront pas même donner un semblant de raison.

» La persécution complète, persistante d'un système que vous croyez erroné est logique et a fort souvent réussi ; mais une persécution insignifiante, imparfaite, a toute la faiblesse de la dissimulation et elle est aussi inutile qu'elle est irritante. »

Les feuilles radicales ne peuvent tolérer la courageuse franchise de ce langage ; elles récriminent avec amertume contre l'étranger impartial qui ose donner cette leçon de dignité aux radicaux huguenots, ennemis avant tout de l'autorité religieuse.

Mais les protestants eux-mêmes ont pris parti contre le despotisme de M. Carleret et de ses amis ; un de leurs journaux, l'Etoile, est obligé de confesser que l'évêque persécuté est l'objet de démonstrations touchantes et multipliées, venant de personnes qui appartiennent à tous les cultes professés en Suisse.

L'illustré prélat, dit-il, reçoit de toutes parts les témoignages de la plus vive sympathie.

Ce concours a pris les proportions d'un événement, et le correspondant du Daily Telegraph le lui signale en ces termes dans la dépêche suivante :

« Genève, mardi nuit.

» Aujourd'hui, des centaines de personnes, les unes en voiture, les autres à pied, se sont rendues de Genève à Ferney pour présenter leurs respects à M^{re} Mermillod. Le vicaire apostolique a reçu personnellement un grand nombre de visiteurs, bien qu'il fût excessivement fatigué par les tracasseries qu'il avait eu à supporter la veille, et il s'est entretenu avec eux avec son affabilité ordinaire. La plupart des visiteurs, craignant de le déranger, se sont contentés de lui laisser leurs cartes.

» Monseigneur, craignant d'abuser de l'hospitalité du curé de Ferney, a jugé à propos de chercher à se loger convenablement dans les environs de la cure. Son expulsion de la

Suisse est le sujet de toutes les conversations ici. »

Ces protestations généreuses des honnêtes gens sont la flétrissure la plus éloquente qui puisse stigmatiser la politique césarienne poursuivie par les radicaux libres-penseurs de Genève. Elles n'arrêteront pas sans doute la campagne commencée, ils sont engagés, et se feront un point d'honneur d'aller jusqu'au bout ; mais qu'y gagnera la Suisse, qui tolère et qui approuve cette tyrannie ? On peut prédire, sans témérité, qu'elle rencontrera la servitude.

Nouvelles militaires.

Afin d'éviter des changements de garnison trop fréquents, et toujours très-onéreux pour les officiers, le ministre de la guerre a jugé utile de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les mouvements de troupes qui devaient avoir lieu au 1^{er} avril prochain dans l'armée de Versailles.

On écrit de Besançon, 18 février :

Aujourd'hui de grandes manœuvres militaires ont eu lieu aux environs de la place, sous le commandement du général de division Picard.

Le 30^e de ligne, le 3^e bataillon de chasseurs à pied, les batteries de marche des 4^e et 5^e d'artillerie de la garnison de Besançon, les hussards de Vesoul, les détachements des troupes cantonnées à Dôle et à Langres ont, dès le matin, fait diverses évolutions sur le terrain où s'est livré, les 22 et 23 octobre 1870, la bataille de Cussey.

Le passage de l'Ognon, l'assaut donné aux hauteurs de Châtillon, se sont effectués avec une grande précision.

Des cas de suicide se sont produits depuis quelque temps d'une façon assez fréquente dans l'armée de Versailles.

Le maréchal commandant en chef rappelle à cette occasion, aux chefs de corps, que c'est pour eux un devoir de conscience et d'honneur de veiller attentivement à ce que ces tristes faits ne puissent plus se reproduire.

Le plus souvent, en effet, les suicides sont consécutifs d'excès de boisson qui rendent les hommes inconscients de leurs actes, et, avec une surveillance soutenue, il doit être possible de s'y opposer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les assises du 2^e trimestre 1873, pour le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers, le lundi 5 mai.

Une ordonnance du garde des sceaux désigne M. Luzu, conseiller à la Cour d'appel, pour présider cette session. MM. Morin et Belin, conseillers à la Cour, assisteront M. Luzu.

Quant à M^{re} Grandet, elle dormait, mangeait, buvait, marchait suivant les désirs de son mari.

Néanmoins, pendant les deux heures accordées à la digestion, le tonnelier, plus facétieux qu'il ne l'avait jamais été, dit beaucoup de ses apophthegmes particuliers dont un seul donnera la mesure.

Quand il eut avalé son cassis, il regarda le verre :

— On n'a pas plus tôt mis les lèvres à un verre qu'il est déjà vide ! Voilà notre histoire. On ne peut pas être et avoir été. Les écus ne peuvent pas rouler et rester dans votre bourse ; autrement la vie serait trop belle.

Il fut jovial et clément. Lorsque Nanon vint avec son rouet :

— Tu dois être lasse, lui dit-il. Laisse ton chanvre.

— Ah ben ! qu'en, je m'ennuierais ! répondit la servante.

— Pauvre Nanon ! Veux-tu du cassis ?

— Ah ! pour du cassis, je ne dis pas non ; madame le fait bien mieux que les apothicaires ; celui qui vendent est de la drogue.

— Ils y mettent trop de sucre ; ça ne sent plus rien, dit le bonhomme.

Le lendemain, la famille, réunie à huit heures pour le déjeuner, offrit le tableau de la première scène d'une intimité bien réelle.

Le malheur avait promptement mis en rapport M^{re} Grandet, Eugénie et Charles. Nanon elle-même sympathisait avec eux sans le savoir. Tous quatre commencèrent à faire une même famille.

Quant au vigneron, son avarice satisfaite et la certitude de voir bientôt partir le mirli-fleur sans avoir à lui payer autre chose que son voyage à Nantes, le rendit presque indifférent à sa présence au logis.

Il laissa les deux enfants, ainsi qu'il nomma Charles et Eugénie, libres de se comporter comme bon leur semblerait, sous l'œil de M^{re} Grandet, en laquelle il avait d'ailleurs une entière confiance en ce qui concernait la morale publique et religieuse.

L'alignement de ses prés et de ses fossés jouxtant la route, ses plantations de peupliers en Loire, et les travaux d'hiver dans ses clos et à Froifond, l'occupèrent exclusivement.

Dès lors commença pour Eugénie le primévert de l'amour.

Depuis la scène de nuit pendant laquelle la cousine donna son trésor au cousin, son cœur avait suivi le trésor.

Complices tous deux du même secret, ils se regardaient en s'exprimant une mutuelle intelligence qui approfondissait leurs sentiments et les leur rendait mieux communs, plus intimes, en les mettant, pour ainsi dire, tous deux en dehors de la vie ordinaire.

La parenté n'autorisait-elle pas une certaine douceur dans l'accent, une tendresse dans les regards ?

Aussi Eugénie se plut-elle à endormir les souffrances de son cousin dans les joies enfantines d'un naissant amour.

N'y a-t-il pas de gracieuses similitudes entre les commencements de l'amour et ceux de la vie ?

Ne berce-t-on pas l'enfant par de doux chants et de gentils regards ?

Ne lui dit-on pas de merveilleuses histoires qui lui dorent l'avenir ?

Pour lui, l'espérance ne déployait-elle pas incessamment ses ailes radieuses ?

Ne verse-t-il pas tour à tour des larmes de joie et de douleur ?

Ne se querelle-t-il pas pour des riens, pour des cailloux avec lesquels il essaie de se bâtir un mobile palais, pour des bouquets aussitôt oubliés que coupés ?

N'est-il pas avide de saisir le temps, d'avancer dans la vie ?

L'amour est notre seconde transformation.

L'enfance et l'amour furent même chose entre Eugénie et Charles ; ce fut la passion première avec tous ses enfantillages, d'autant plus caressants pour le cœur, qu'ils étaient enveloppés de mélancolie.

En se débattant à sa naissance sous les crépes du deuil, cet amour n'en était d'ailleurs que mieux en harmonie avec la simplicité provinciale de cette maison en ruines.

(La suite au prochain numéro.)

Nous rappelons que la cavalcade de Montreuil-Bellay aura lieu mardi prochain. On sait que c'est le seul divertissement offert cette année aux populations de notre pays à l'occasion des jours gras.

La cour de Lyon vient de rendre un arrêt qui intéresse les cafetiers et cabaretiers.

On sait qu'aux termes de la loi du 29 décembre 1851, aucun café, cabaret ou autre débit de boisson ne peut être ouvert sans la permission préalable de l'autorité administrative.

Si le propriétaire d'un établissement de cette nature vend son fonds, il peut se faire que l'administration refuse à l'acheteur l'autorisation nécessaire. Cette circonstance entraîne la nullité de la vente.

Telle est la jurisprudence que la cour de Lyon vient de confirmer par une nouvelle décision.

M. Jules Simon vient de donner aux seize recteurs de nos académies universitaires des instructions pour l'envoi à l'Exposition universelle de Vienne, qui doit avoir lieu cette année, des spécimens des travaux des écoles primaires, des lycées, des collèges, des écoles normales et des établissements d'enseignement supérieur.

Comme l'avait fait en 1867, pour l'Exposition universelle de Paris, l'un de ses prédécesseurs, M. Duruy, le ministre se propose d'envoyer des cahiers de devoirs, des cartes, des épures, des dessins, des plans. Les facultés exposeront des exemplaires des meilleures thèses soutenues devant elles, et les sociétés savantes sont invitées à fournir, pour le même objet, les deux derniers volumes de leurs publications annuelles.

L'Avenir, du Mans, annonce que son rédacteur en chef, M. Quesnay de Beaurepaire, doit faire dimanche une conférence populaire à l'ancienne salle de spectacle de la place des Jacobins. Le prix d'entrée est de 25 centimes, au profit d'un ancien soldat infirme.

Le conférencier restera dans le domaine de la causerie littéraire. Le sujet qu'il a choisi est des plus anodins : c'est le conte du Petit-Poucet.

Mais, ajoute le secrétaire de la rédaction du journal, ce sera sans doute un Petit-Poucet pour grandes personnes.

Le Figaro a fait en quelques lignes la biographie de chacun des nouveaux préfets et sous-préfets.

Voici ce qu'il dit de l'ancien et du nouveau préfet de la Loire-Inférieure :

« M. ALBERT LE GUAY, nommé à Nantes, — monté en deux ans de la troisième classe à la première. — Frère du préfet d'Angers. Homme du monde : très-raide en apparence, très-souple au fond. Serait orléaniste s'il était quelque chose.

» M. DONIOL, à Nancy. — Orléaniste, brave homme. Intelligence modérée ; s'il ne fait pas de bien à Nancy, n'y fera pas de mal. »

VOL A L'ESPAGNOLE. — Des escroqueries ou des tentatives d'escroquerie sont commises, dit l'Espérance du Peuple, dans plusieurs départements et principalement dans la Loire-Inférieure, par des individus d'origine espagnole, qui se disent dépositaires de bijoux et valeurs ayant appartenu à l'Impératrice et à d'autres membres de la famille impériale. Généralement, ils écrivent d'Espagne, en recommandant à leur correspondant le plus grand secret. Ils ont, disent-ils, enfoui ces objets précieux en France, dans un lieu très-vaguement désigné ; ils se disposent à les aller reprendre, mais faute de quelques centaines de francs, qu'ils prient de leur avancer, ils sont dans l'impossibilité de faire le voyage.

Des personnes trop crédules leur envoient quelquefois la somme demandée, puis n'entendent plus parler de rien.

Cette note, écrite d'après des renseignements officiels, suffira, nous l'espérons, pour que l'on se tienne en garde contre les manœuvres de ces audacieux escrocs.

M. le comte de Baillivy vient de mourir au couvent de la Trappe, à l'âge de soixante-dix-sept ans. M. de Baillivy était fort connu dans le département d'Indre-et-Loire. A l'âge de soixante-quinze ans, il s'était engagé dans les zouaves de Cathelineau.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

On ne peut désirer une plus belle représentation d'opéra que celle annoncée pour lundi.

La *Fille du Régiment*, cette œuvre charmante de Donizetti, à qui l'on doit également la musique de *Lucie* et de la *Favorite*, sera jouée par MM. Dagon, Justin Née, Feitlinger, Grimault, M^{lle} Nelly et M^{lle} St-Léon.

Quant au *Châlet*, qui commencera la soirée, tout le monde sait que c'est le chef-d'œuvre du genre. Qu'il nous suffise de dire que la musique d'Adam aura pour interprètes M. Dagon, M^{lle} Valmont et M. Valère.

Décidément, le directeur du Grand-Théâtre d'Angers tient à nous faire entendre ce qu'il y a de plus riche dans le répertoire lyrique.

Faits divers.

On lit dans une correspondance du Caire, datée du 10 février, et adressée au *Paris-Journal* :

Les fêtes des mariages continuent ici, dans le même ordre, chaque semaine, et avec le même cérémonial.

Cette semaine, c'est Fatma, fille du khédive, qui épouse Toussoun pacha.

Même défilé des présents de noces, mêmes fêtes populaires à Kasr-el-Ali, même cortège de Sarrasins et de voitures Louis XIV pour conduire la mariée trois jours après au harem du prince-époux. Les feux d'artifice ne cessent pas. La plupart de ces réjouissances se passent en poudre ; c'est le comble de la *fantasia* pour le tranquille Arabe.

En haut lieu, on dîne beaucoup ; les cravates blanches, les stamboulines, tarbouchs et gibus viennent au moins deux ou trois fois par semaine s'asseoir autour des tables officielles et se confondre dans un doux rapprochement.

Je ne vous parlerai plus de ces réunions de gros bonnets, réunions qui varient suivant l'importance des bonnets, mais dans lesquelles deux choses ne varient jamais : l'ennui profond qui s'en dégage et le mal de tête inévitable qui en est la suite.

Quant aux fêtes qui pourraient avoir un caractère populaire ou oriental, je n'en vois plus ; ce sont toujours celles que je vous ai montrées, illumination à la bougie et le mal de tête inévitable qui en est la suite.

Quant aux fêtes qui pourraient avoir un caractère populaire ou oriental, je n'en vois plus ; ce sont toujours celles que je vous ai montrées, illumination à la bougie et le mal de tête inévitable qui en est la suite.

Le théâtre de Kasr-el-Nil a été construit dans un des palais du vice-roi, à l'occasion de ces fêtes.

Ce soir-là, il y avait concert de chanteurs italiens, puis le *Passant*, de Coppée, puis l'inimitable Bottesini avec sa contre-basse.

Le *Passant* était interprété par M^{lle} Rousseil et M^{lle} Grivot.

M^{lle} Rousseil est très-appréciée au Caire, notamment par le vice-roi.

Il vient de mourir à Paris le doyen des marchands de plaisirs, âgé de cent deux ans, et connu dans le quartier Mouffetard sous le nom du père *Tourniquet*.

STATISTIQUE DES LANGUES. — Un calcul qui vient d'être fait relativement aux principales langues de l'Europe, établit que l'anglais est parlé par 90 millions de personnes habitant la Grande-Bretagne, l'Irlande, les États-Unis, la Jamaïque, le cap de Bonne-Espérance, l'Australie, la terre de Van Diémen, Terre-Neuve et les Antilles ; l'espagnol par 55 millions d'individus en Espagne, à Cuba, au Mexique, dans l'Amérique du Sud, à Manille, etc. ; l'allemand par 45 millions en Allemagne, Suisse, Autriche, Russie, Amérique, Australie, et le français par 50 millions en France, Belgique, Suisse, Canada, Amérique du Nord.

Ces Américains ne doutent de rien, et leur génie inventif n'a plus de bornes.

Un matelassier a construit un matelas qui marche comme une montre. On s'en sert comme de réveille-matin.

Le soir, avant de se coucher, on marque

l'heure à laquelle on veut se réveiller le matin, et l'on peut s'endormir tranquillement. Le lendemain, le matelas jette doucement le dormeur hors du lit et se roule autour de lui-même avec une parfaite régularité. Le plus entêté ne saurait résister à un semblable moyen.

LA PROFONDEUR DE LA MER ET LA PLUS HAUTE MONTAGNE. — Le capitaine Deham, commandant le *Herald*, a mesuré la profondeur de la mer dans le sud de l'océan Atlantique. La sonde mit neuf heures 25 minutes à descendre. Un calcul exact démontra qu'en cet endroit la profondeur était de 43,380 pieds français. — Cette profondeur surpasse de 17,000 pieds français la hauteur du Kintjindjinge, le sommet le plus élevé du Thibet, et qui a de hauteur 26,438 pieds français.

Un enfant était à table. Son papa donnait à dîner au futur acquéreur de sa maison.

Naturellement, on causait bâtisses. — J'ai, disait le futur acquéreur, une superbe maison au Mans.

— En quoi est-elle couverte ? demanda l'enfant.

— En ardoises, répond M. M., étonné de la question.

— En ce cas, reprend l'enfant, elle est moins belle que celle que papa veut te vendre, car le notaire disait l'autre jour qu'elle était couverte d'hypothèques !

Ça a jeté un froid.

Deux méridionaux causent entre eux de la merveilleuse fécondité du sol de leur pays :

— Ce qu'il y a de véritablement féérique, dit l'un d'eux, c'est la végétation des îles d'Hyères : on peut y voir des arbres pousser jusque dans certaines demeures !

— C'est fort bien ; mais vous, mon bon, reprend l'autre, avez-vous été à la Ciotat ?

— Oui, mais je n'y suis resté qu'un seul jour.

— Eh bien retournez-y donc ! et vous remarquerez que vous n'avez jamais rien vu de pareil... Figurez-vous qu'on y avait planté des poteaux télégraphiques... et trois ans après, on était obligé d'élaguer leurs branches !!!

Dernières Nouvelles.

On s'inquiétait beaucoup dans les couloirs de ce qui allait se passer à la commission des Trente.

Les membres eux-mêmes de cette commission avaient l'air très-préoccupé.

Le bruit courait que l'entente avec le gouvernement était de nouveau interrompue.

La gauche ne paraissait pas rassurée malgré son triomphe de la veille.

Le centre droit semblait regretter son mouvement tournant.

On prétendait que l'amendement de M. Ricard avait été inspiré par M. Thiers ; que diront ses amis les radicaux ?

La commission des Trente s'est réunie hier, sous la présidence de M. de Larcy.

Au début de la séance, M. Pradier demanda la parole pour soumettre un amendement nouveau à la commission.

Il est ainsi conçu : « Le gouvernement présentera immédiatement après la libération un projet de loi, etc... » Le reste comme dans la proposition de M. Ricard.

M. le duc Decazes est du même avis, et soutient cet amendement :

Il ne comprendrait pas qu'on s'occupât immédiatement des graves questions qui regardent la transmission des pouvoirs.

MM. Delacour et Arago protestent contre cette appréciation, et soutiennent que dans ce cas ce serait revenir sur une question jugée.

M. de Labassetière prend la parole et déclare avec raison que c'est au contraire rentrer dans l'opinion générale qui a prévalu dans la commission.

Cette pensée est celle-ci : il est convenable, pour soulever les grandes questions constitutionnelles qui peuvent nous diviser et agiter le pays, de ne pas être en face de nos ennemis ; on peut à la rigueur discuter

dès aujourd'hui la question électorale, ou celle de la création et de la composition d'une seconde Chambre.

Mais dès qu'il s'agit de l'organisation et de la transmission du pouvoir exécutif, on entre fatalement, bon gré mal gré, sur le terrain constitutionnel.

Cette question doit donc être écartée complètement, si l'on veut rester, comme c'est la pensée bien arrêtée de tous, dans le pacte de Bordeaux.

Après cette discussion, l'amendement est mis aux voix et rejeté par 17 voix contre 7.

Après ce vote, M. de Broglie a donné lecture à la commission de son supplément de rapport. Le rapport entier est accepté.

Le centre gauche et la gauche républicaine se sont réunis ; on s'y est entretenu du rapport de M. de Broglie.

Une réunion de trente à quarante membres du parti légitimiste a décidé, hier, que l'extrême droite présenterait, lors de la discussion du rapport de M. de Broglie et du projet des Trente, un amendement pour demander que l'Assemblée s'engage à ne pas se séparer sans s'être prononcée sur la forme du gouvernement.

Un correspondant particulier de *Paris-Journal* donne comme certain, et on a tout lieu de croire cette information exacte, que don Carlos est entré en Navarre.

Les républicains fédéralistes prennent une attitude décidément hostile.

Les partisans carlistes augmentent en nombre.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février 1873.

NAISSANCES.

Le 2. — Emile Menuisier, ancienne route de Tours.

Le 3. — Louise-Andrée Coudert, place du Petit-Thouars.

Le 6. — Henri-Eugène Lausade, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — François Godonèche, rue de Feneil.

Le 12. — Louise-Ivonne Chevallier, rue du Roi-René. — Eugène-Étienne Rochard, rue du Portail-Louis.

MARIAGES.

Le 4. — Auguste-Victor Glory, employé de commerce, de Savigné (Indre-et-Loire), et Victorine Pinot, sans profession, de Saumur.

Le 10. — Alphonse Marcadeux, jardinier, et Rose Baudoin, domestique, tous deux de Saumur. — Pierre Dubard, cordonnier, et Sophie-Léonie Crombrugge, sans profession, tous deux de Saumur. — Alfred-Marie Tulpin, ingénieur-mécanicien, de Rouen, et Céline-Marie-Alexandrine Tulpin, sans profession, de Saumur. — Pierre Fromentin, cocher, et Louise Galbrun, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Louis-Alexis Gaudie, employé de commerce, et Ernestine-Marie Querville, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Anne-Françoise Houtin, rentière, 70 ans, veuve Jean Lafay, rue de la Visitation. — Angèle-Victorine Valette, 6 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Milady Bouge, rentière, 63 ans, veuve Etienne Perreau, rue de Bordeaux.

Le 2. — Céline Guériteau, 15 ans, quai du Marronnier.

Le 3. — Blanche-Joséphine Valette, 6 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Marie-Louise Boril, 8 mois, rue Notre-Dame.

Le 4. — Florence-Joséphine Florent, sans profession, 53 ans, veuve François Cassin, à l'Hospice. — Alexandre Chevallier, portefaix, 48 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Marie Martineau, 73 ans, sans profession, ruelle des Boires. — Charles-Jules Brier, 4 mois, rue de la Chouetterie. — Marie-Louise Thomas, 2 ans, rue du Petit-Pré.

Le 7. — Jules-Louis Richard, 9 mois, ancienne route de Tours.

Le 8. — Louis Bruneau, maçon, 66 ans, rue des Payens. — Louise Bourdais, lingère, 21 ans, épouse Louis Cerisier, rue de l' Arsenal.

Le 10. — Mathilde Méricard, couturière, 20 ans, rue de la Visitation.

Le 11. — Madéleine-Gabrielle-Louise Thomazeau, sans profession, 73 ans, veuve Etienne Loiseau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 14. — Marie Rozière, 4 mois, rue des Capucins.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1564. — 15 Février 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Types et physionomies de Paris : la claque. — Les Théâtres. — Gazette du Palais. — École des beaux-arts : exposition des œuvres de M. Vaudoyer, architecte. — Nos gravures. — Revue de la Bourse. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Bulletin bibliographique. — Machines à vapeur verticales construites par J. Hermann-Lachapelle.

Gravures : Les Fêtes du Caire, à l'occasion du mariage du prince héritier d'Égypte : le défilé des présents de nocces ; — Bal donné par le vice-roi dans le palais de Ghesireh. — Types et physionomies de Paris : les claqueurs. — Paris : représentation d'un mystère à l'église Saint-Roch. — La pêche à la drague des huîtres sur le Jaudy, rivière

de Tréguier (Côtes-du-Nord). — M. Janssen, membre de l'Académie des sciences. — La Russie (3 gravures). — Hindoustan : le palais de l'empereur de Delhi. — Machine à vapeur construite par J. Hermann-Lachapelle. — Échecs. — Rébus.

Nous signalons à MM. les médecins une nouvelle application au traitement de l'asthme et des maladies des voies respiratoires. Ce sont les Cigarettes indiennes au Cannabis indica, préparées avec la résine du chanvre indien par MM. Grimault et Co, pharmaciens à Paris. Quelques aspirations de la fumée de ces cigarettes suffisent pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse et faire cesser l'oppression. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, le dyspepsie, gastrite, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Discuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 376 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Le Mardi-Gras, 25 février, à onze heures,

GRANDE CAVALCADE

Avec le concours de la Musique.

Quête au profit des pauvres.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX. — GRAND BAL.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 24 Février 1873,

LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes, paroles de Saint-Georges et Bayard, musique de Donizetti.

LE CHALET, opéra-comique en un acte, paroles de Scribe, musique d'Adam.

Bureaux, à 7 heures 1/2 ; rideau, à 8 heures. On commencera par le CHALET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56	50	» 30	» 75	» 10	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372	50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81	50	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	471	25	6	25
5 % Emprunt	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Emprunt 1872	90	85	» 30	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	50	»	»	»	»	»	Orléans	271	75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	392	50	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	271	75	»	»
— 1865, 4 %	442	50	»	»	»	»	»	Est	274	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	275	»	»	»	»	»	»	Nord	283	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	50	»	»	»	»	»	Ouest	268	75	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	Mid. (Sud)	271	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4485	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	249	25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	592	25	»	»	»	»	»	Vendée	244	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487	50	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS			
3 heures	09 minutes du matin	express-poste.	
6	45	— (s'arrête à Angers).	
9	02	— omnibus.	
1	33	soir, —	
4	13	— express.	
7	27	— omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS			
3 heures	03 minutes du matin	omnibus-mixte.	
8	20	— omnibus.	
9	50	— express.	
12	38	soir, omnibus.	
4	44	— omnibus.	
10	30	— express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Par suite de saisie immobilière,
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES
Sises à Vihiers.

L'adjudication aura lieu le samedi 22 mars 1873, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice, à Saumur.

On fait savoir : Qu'à la requête de M. Victor Benion, meunier, demeurant à Vihiers, Saisissant, ayant M^e Charles Théophile Beurepaire, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, pour avoué constitué ;

En présence ou eux dûment appelés de :
1^{er} Jean Reullier, ancien cultivateur, demeurant commune de Vihiers, tant en son nom personnel que pour la validité et l'autorisation de la dame Marie Sapiot, son épouse ;
2^e Et la dame Marie Sapiot, épouse dudit sieur Reullier, avec lequel elle demeure à Vihiers.

Saisis ;
Il sera procédé, le samedi 22 mars 1873, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice, à Saumur, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérissur, de :

UNE MAISON, sise quartier Notre-Dame, commune de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire) ; un petit jardin et cour devant la maison, avec servitudes, et un autre jardin derrière ladite maison ; le tout dans un seul tenant, joignant au nord-est la rue, au sud-est veuve Denis, au sud-ouest une autre rue et au nord-ouest verger de M^e Pasquier ; le tout ayant une superficie totale d'environ 24 ares 50 centiares.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Victor Benion, meunier à Vihiers, sur les époux Jean Reullier, ci-dessus nommés, qualifiés et domiciliés, par procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date

du 10 décembre 1872, visé le même jour, enregistré le 12 décembre 1872 et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Saumur, le 14 décembre 1872, vol. 25, n° 13.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de cinquante francs ; Et, en outre, à la charge par l'adjudicataire de payer chaque année, au terme du 1^{er} novembre, une rente foncière annuelle et perpétuelle de deux cent cinquante francs due à M^{me} Marie Viau, veuve de M. Esprit Pasquier, maîtresse d'hôtel, demeurant à Vihiers, et à ses enfants ; M^{me} Victoire Pasquier, veuve de M. Eugène Cailleau, épicière à Vihiers ; M^{me} Zénaïde Pasquier, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul ; M^{me} Clémence Pasquier, veuve de M. Henri Lebreton, et aujourd'hui épouse en secondes nocces de M. Gallibourdaï, receveur des contributions à Château-neuf-sur-Sarthe ; M^{me} Elisa Pasquier, épouse de M. Bibard, négociant à Angers.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les immeubles saisis, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :
1^{er} A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant ;
2^e Au greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le 18 février 1873.

BEAUREPAIRE.
Enregistré à Saumur, le 20 février 1873, f. c. Reçu un franc quatre-vingts centimes, dixième compris.
(88) Signé : ROBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE NUSSARD-GUIBERT.
Les créanciers de la faillite du sieur Nussard Guibert, ancien négociant à Saumur, sont invités à se présenter, le mardi 4 mars prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif des syndics de ladite faillite.
Le greffier du Tribunal, CH. PITON.
(91)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENDEUSE
PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,
Ayant son entrée principale par la rue des Pauvres.

Comprenant maison avec pressoir et cinquante-cinq ares de vigne et jardin.
Cette propriété dépend de la succession de M. et M^{me} Leteuille.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (57)

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,
MAISON, COUR, REMISE
ET ECURIE,
Situées à Saumur, rue du Poits-Tribouillet, n° 4.
S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 10.

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean,
UNE MAISON
ET VASTES MAGASINS
Rue Saint-Jean, n° 44 et 46.
S'adresser audit M^e POULET. (53)

A VENDRE

D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grands-deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.
M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Publication de la Librairie HACHETTE et C^e, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR
M. E. LITTRÉ,
de l'Académie française,
OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ ET PUBLIÉ
EN LIVRAISONS A UN FR.

L'ouvrage complet formera 110 fascicules à 1 fr. Il paraît un fascicule le Samedi de chaque semaine à partir du 15 février 1873.
En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.
SAUMUR
A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments ; romances et chansonsnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.
N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES,
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Ile-de-Bretagne, et observations sur ce monument.
Par A. C. G.
Premier Fascicule : 50 centimes.
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.
Saumur, imprimerie de P. GODET.